

PAR COURRIEL

Québec, le 15 juin 2017

Monsieur Guy Laliberté
Ville de Québec
2000, boulevard Lebourgneuf
2^e étage, Québec
(Québec) G2K 0B8

**Objet : Projet de réaménagement de la rivière Lorette – secteur du boulevard
Wilfrid-Hamel, à Québec et L'Ancienne-Lorette
Questions complémentaires du 5 juin (n^{os} 1 et 2)**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles les réponses sont attendues d'ici 48 h, soit le 17 juin prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour la réalisation de ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions ou demandes vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Maxandre Guay-Lachance

Coordonnateur du secrétariat de la commission

p.j (1)

Certains participants du secteur Wilfrid-Hamel amont ont souligné en deuxième partie de l'audience que leur maison n'avait jamais été inondée. Soit ils considèrent que le mur ne serait pas nécessaire sur leur propriété, soit ils estiment que son positionnement devrait être modifié (DM1; DM5; DM2). Deux de ceux-ci ont même soumis quelques suggestions de repositionnement du mur sur leur propriété (DM5, p. 4 et 13; DM2, p. 6). Le promoteur soulignait en audience que le mur pourrait être installé dans certaines propriétés n'ayant pas été inondées auparavant, entre autres, car le fait de retenir le cours d'eau dans les sections centrales de la zone d'étude viendrait rehausser le niveau de la rivière en amont (M. Daniel Lessard, DT1, p. 68). Selon l'étude de risque résiduel, sans murs anti-crues, pour une crue de 100 ans et de 250 ans climat futur, certaines de ces propriétés ne seraient pas dans la zone de risque d'inondation (PR5.4.1, annexe 4, carte 3-1 et 3-2).

1. Veuillez faire une évaluation, à l'image de celle faite dans l'étude des risques résiduels (PR5.4.1, annexe 4, carte 3-1; 3-2 et 4-1), des conséquences d'une crue centennale et d'une crue 1/250 ans (climat futur) sur les propriétés mentionnées par les participants dans le secteur amont selon le scénario suivant :
 - Avec murs anti-crues dans l'ensemble du projet sauf dans le secteur mentionné par les participants afin de voir si le rehaussement du niveau de la rivière toucherait ces propriétés;
2. Veuillez vérifier et documenter si les suggestions de repositionnement du mur faites par les participants seraient réalisables (DM5, p. 4 et 13; DM2, p. 6).